



Compte-rendu du Conseil d'Administration
De la Fédération Française de Bonsaï
9 février 2013

Lieu : La Verpillière

Début de la réunion : 09 h 30

Clôture de la séance : 17 h 30

Présents : Jean Marc POUILLON, Pierre BEDES, Angélique BOURCEAUX, Raymond CLAERR, Régine CORROLLER, Michelle DUCRET, Josiane GENESTY, Geneviève MONRUFFET, Frédéric OUDON, Joël POUZET, Philippe SIKORA, Maryse THIEBAUT

Excusés : Véronique ALEZEAU (**procuration à Maryse THIEBAUT**), Michel AUGÉIX (**procuration à Michelle DUCRET**), David BERRY (du fait de sa localisation), Raymond BOSCAGLI, Gilles BOUCLIER, Frédéric DAGONNEAU, Marc DUVILLARD (**procuration à Michelle DUCRET**), Jean Bernard GALLAIS (**Procuration à Jean Marc POUILLON**), Jean Pierre ROINE (**Procuration à Régine CORROLLER**)

Soit 12 membres du CA présents puis 11 l'après midi, et 5 pouvoirs soit 17 puis 16 membres présents ou représentés sur les 22 membres actuels du C.A.

Non excusé : Patrick LA GARDE

Rapporteur : Michelle DUCRET secrétaire de la FFB

Le président accueille les participants en les remerciant de leur présence.

Ordre du Jour :

Congrès EBA :

Jean Marc présente l'état actuel de toutes les actions entreprises afin de mener à bien cette grosse opération. La réunion du Comité de Pilotage du lendemain en fera le détail.

Pour les congrès à venir :

-Tout d'abord il est fait lecture du projet de chartre élaboré par Maryse et Josioane et qui sera applicable pour les congrès à venir. De nombreuses modifications sont apportées. Maryse reprendra ce texte. Il est joint au présent compte rendu. Les membres du CA le liront et donneront

leur accord (et éventuellement leur derniers avis) à la secrétaire. Le vote définitif sera ensuite communiqué et le document pourra alors être rendu opérationnel.

-Jean Marc présente ensuite la candidature du Club de Nantes pour l'organisation du Congrès 2014 :

Deux propositions sont décrites : soit la teneur de ce congrès durant les floralies de Nantes et à l'intérieur de cette exposition, soit une semaine avant et à l'extérieur de l'espace floralies.

L'option 1 est retenue à l'unanimité sous réserve toutefois que des précisions soient apportées dans la présentation du budget. Ce Congrès se tiendrait donc du **16 au 18 mai 2014** dans le cadre des 11^e floralies internationales de la ville de **NANTES**.

Passages de N3 :

Ils se feront à **LEZOUX les 25 et 26 janvier 2014**. A ce jour nous avons déjà 6 candidats.

Satsuki Flower II :La FFB est partenaire .

Cette manifestation se tiendra à coté de **LAVAL à Saint Germain du Pinel du 23 au 25 mai 2013**. La sélection sera faite par l'organisateur, Jérôme HAY, et la FFB

Le Jury sera composé : de la FFB, d'un japonais et de professionnels.

Exposition Shohin/Mame de LEZOUX :

Cette manifestation se tiendra les **8 et 9 juin 2013**. Trois projets d'affiche sont proposés. L'affiche n° 2 est retenue à l'unanimité moins une voix pour l'affiche n° 3.

L'EUROPEAN BONSAI SAN SHOW se tiendra les 19 et 20 octobre 2013 à Saulieu :

Frédéric OUDON, nouveau DR Bourgogne Franche Comté-Suisse romande, qui est donc le « régional de l'étape » préparera un courrier pour l'annonce de cette manifestation et l'enverra à Jean Marc pour diffusion générale

Nous avons d'ores et déjà une candidature du club « **L'Arbre en Pot** » de **Rouen pour Mai 2014** (date à préciser, attention à ne pas se trouver sur les mêmes dates que la Satsuki Flower) et celle de **l'ASCAP d'Audincourt pour 2015**.

Le secrétaire va préparer un courrier d'appel à candidatures pour les expositions 2016.

FELAB 2014 :

La manifestation prévue a été annulée.

Elle est remplacée par des passages de niveaux sur place en Guadeloupe et Martinique en **décembre 2013**. Jean Marc donne lecture d'un courrier de Jean Bernard, absent, précisant que le jury devra être composé de 5 N3 choisis par le Collège des Juges. Il demande également qu'elle sera la participation financière de la FFB.

Jean Marc souhaite que ce jury soit composé d'anciens et de nouveaux N3.

Le voyage est estimé à 1.200 € AR par personne hors hébergement, la FFB pourrait en prendre la moitié à sa charge doit environ 600 € x 5 = 3.000 €. Pour une participation complémentaire sur le logement et la nourriture durant les 2 week-ends de travail du jury Régine fera un courrier à Jean Bernard pour lui demander un prévisionnel de dépenses.

Exposition EURO TOP 30 du 2 au 12/10/2014 :

Cette manifestation se tient à **MULHOUSE**, sous l'égide de François Jeker, avec 30 arbres et 10 forêts. Le Collège des Juges doit sélectionner rapidement les forêts. Il est donc demandé à tous de parler de ce projet afin que les propriétaires de forêt, susceptibles de les présenter à Mulhouse, se fassent connaître.

Choix d'un trésorier adjoint :

Régine signale que Jean Pierre ROINE, DR Ouest, se propose. Sa candidature est acceptée à l'unanimité. Jean Pierre a toutefois précisé qu'en cas de désistement ou d'empêchement pour une cause quelconque de Régine, il ne prendrait pas le rôle de trésorier. (Dont acte).

Candidature EBA en liaison avec l'exposition Top 30 de Mulhouse en 2018 :

Jean Marc présente une demande de François Jeker concernant la possibilité de refaire l'EBA en France en 2018, manifestation qu'il lierait avec l'exposition TOP 30.

Le côté positif : L'intérêt et la notoriété que représente l'organisation de l'EBA en France, en revanche il y aurait redondance géographique avec l'EBA de cette année et une mobilisation à relancer pour une nouvelle organisation de l'EBA.

Un vote est organisé pour savoir si une suite est donnée à cette demande.

Il y a 6 voix contre, 5 abstentions et 5 pour.

En conséquence Jean Marc fera part de cette décision du CA à François Jeker.

Questions diverses :

Modification des statuts :

Le président aborde le problème récurrent des manques de volontaires actifs aux postes du CA que ce soit les administrateurs mais aussi les DR. Il explique aussi qu'il ne voit pas actuellement qui pourrait prendre sa succession, malgré des délégations de pouvoir fortement accélérées depuis 2 ans. Pour essayer de solutionner cet état de fait, il propose que le CA demande (comme il est possible statutairement) la convocation d'une AG extraordinaire pour voter la modification de l'article 6 de nos statuts :

Actuellement l'article 6 est ainsi libellé :

« Article 6 : COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La fédération est dirigée par un Conseil d'Administration constitué :

- des membres de droit, qui sont les 9 délégués régionaux élus par les clubs de leur région et du représentant du collège des juges élu par celui-ci.

- des membres élus par l'Assemblée Générale, leur nombre ne peut être inférieur au nombre de membres de droit plus un.

Tous les administrateurs sont élus pour trois ans, le tiers d'entre eux étant renouvelé chaque année.

Les régions sont définies par le conseil d'administration précédant l'Assemblée Générale annuelle en fonction de la répartition des clubs adhérents, le nombre minimum de région étant de 9 (tel que fixé lors de la mise en place de la régionalisation) et le nombre maximum égal au nombre de régions administratives (soit 22 à ce jour).

Une région « FFB » ne pourra être inférieure à une région administrative ni découper les régions administratives existantes.

Les membres sortants sont rééligibles, toutefois chaque administrateur ne peut exercer plus de deux mandats successifs.

Un administrateur pourra être radié par le conseil d'administration pour non-paiement par son club des cotisations en vigueur, pour manquement aux règles de la Fédération (dans ses statuts, son règlement intérieur, les dispositions particulières relatives aux manifestations...) ou absence à plus de 2 Conseils d'Administration consécutifs, sans raison valable ; l'intéressé ayant été invité si nécessaire par lettre recommandée à se présenter au préalable devant le bureau, pour fournir des explications. »

Il sera remplacé par :

« Article 6 : COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La fédération est dirigée par un Conseil d'Administration constitué :

- des membres de droit, qui sont les 10 délégués régionaux élus par les clubs de leur région et du représentant du collège des juges élu par celui-ci.

- des membres élus par l'Assemblée Générale, leur nombre ne peut être inférieur au nombre de membres de droit plus un.

Tous les administrateurs sont élus pour trois ans, renouvelables.

Les régions sont définies par le conseil d'administration précédant l'Assemblée Générale annuelle en fonction de la répartition des clubs adhérents, le nombre minimum de régions étant de 9 (tel que fixé lors de la mise en place de la régionalisation) et le nombre maximum égal au nombre de régions (soit 22 à ce jour).

Une région « FFB » ne pourra être inférieure à une région administrative ni découper les régions administratives existantes.

Un administrateur pourra être radié par le conseil d'administration pour non-paiement par son club des cotisations en vigueur, pour manquement aux règles de la Fédération (dans ses statuts, son règlement intérieur, les dispositions particulières relatives aux manifestations...) ou absence à plus de 2 Conseils d'Administration consécutifs, sans raison valable ; l'intéressé ayant été invité si nécessaire par lettre recommandée à se présenter au préalable devant le bureau, pour fournir des explications. »

1^{re} modification : il est fait mention de 9 régions, en fait nous en comptons 10, il s'agit sans doute d'une erreur de frappe à l'époque de la rédaction.

2^e modification : le texte dit « les membres sortants sont rééligibles, toutefois chaque administrateur ne peut exercer plus de deux mandats successifs ». Le président propose la suppression du texte et de rajouter après « Tous les administrateurs sont élus pour 3 ans le mot **renouvelable**.

3^e modification : le texte énonce aussi que « Tous les administrateurs sont élus pour trois ans, le tiers d'entre eux étant renouvelé chaque année ».

Ce point n'est absolument pas respecté de par les défections en cours de mandat. Cette partie de texte serait donc supprimée.

Le président propose alors à chacun de s'exprimer.

Il est procédé à tour de table des personnes présentes. Tous les membres présents approuvent cette proposition.

Seule Michelle la secrétaire est opposée à cette modification.

Elle fait lecture de l'avis de Michel Augeix qui est lui aussi opposé à cette modification (il explique que « cette clause de 2 fois 3 ans avait été établie pour éviter tous les abus et notamment un président ou un trésorier à vie et je pense que c'était sage »).

Les arguments de la secrétaire tiennent, en partie, au fait que cette proposition, à ses yeux, arrivera trop tard (au dernier jour du second mandat de Jean Marc), que la nature a horreur du vide et que jusqu'à présent nous n'avons jamais eu de carence de présidence.

Jean Marc exprime l'opinion de Jean Bernard Gallais dont il a mandat et qui est aussi pour la modification des statuts telle que proposée.

Il est donc procédé au vote :

1 abstention : Jean Marc,

11 voix pour : Pierre, Frédéric, Maryse, Geneviève, Josiane, Raymond, Philippe, Joël, Régine (procuration Jean-Bernard)

3 voix contre : Michelle (procurations Michel, Marc).

Il est donc acté que le conseil d'administration convoquera une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra avant l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Assemblée Générale 2013 :

Pierre suggère qu'elle puisse se tenir à **ALBI** lors de leur exposition régionale.

*Postérieurement à notre réunion la date arrêtée pour les AG sera le **29 septembre 2013**, l'exposition d'Albi se tenant les 28 et 29 septembre.*

Une présentation des comptes de la Fédération est faite verbalement par Régine Corroller. Leur validation par le commissaire aux comptes n'ayant pas encore été faite il ne sera pas retranscrit de chiffre.

Après avoir remercié les membres du CA présents, le président clôt cette réunion.

La secrétaire FFB
Michelle Ducret.